



## AVIS PUBLIC

### MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG DÉPÔT DE LA TROISIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2022-2023

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Anne Pouleur, greffière-trésorière adjointe que le rôle triennal d'évaluation foncière couvrant les exercices financiers 2021-2022-2023 a été déposé au bureau municipal le 11 septembre 2020.

- .- Que le troisième exercice du rôle entrant en vigueur en 2023 a été déposé au bureau municipal le 13 septembre 2022, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant durant les heures d'ouverture, au 2 place Hôtel de Ville;
- .- Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- .- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- .- Être déposée ou envoyée par courrier recommandé à l'endroit suivant:

MRC de Brome-Missisquoi  
749, rue Principale  
Cowansville (Québec) J2K 1J8  
450-266-4900  
evaluation@mrcbm.qc.ca

- .- Être transmise sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit indiqué plus haut;
- .- Être accompagnée d'un chèque certifié ou d'un mandat-poste couvrant les frais déterminés à cet effet par le règlement 08-1221 de la MRC de Brome-Missisquoi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE  
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.**

Anne Pouleur  
Greffière-trésorière adjointe